

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT – ECONOMIE - GESTION					M
Mention :	SCIENCES DU MANAGEMENT					
Spécialité :	ADMINISTRATION DES ENTREPRISES					
Volume horaire étudiant :	387 h	50 h	h	h	h	h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Fabrice HERVE Maître de conférences ☎ 03.80.39.35.08 fabrice.herve@u-bourgogne.fr	Dominique CHINA ☎ 03.80.39.54.20 Secretariat.ae@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Economie-Gestion / IAE de Dijon

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ sur sélection :

Spécialisation « M1 Tremplin gestion »

Les étudiants qui peuvent postuler sont titulaires d'au moins 180 crédits ECTS obtenus dans une formation n'ayant pas (ou peu) intégré d'enseignements de gestion, et ont un projet professionnel concernant l'entreprise.

Les étudiants font l'objet d'une sélection en deux étapes : sur dossier, puis sur entretien oral. L'accès sera prononcé par un jury présidé par le responsable de la spécialité.

Spécialisation « Stage long »
Master 1

Les étudiants qui peuvent postuler sont titulaires d'au moins 180 crédits ECTS obtenus dans une formation n'ayant pas (ou peu) intégré d'enseignements de gestion, et ont un projet professionnel concernant l'entreprise.

Les étudiants font l'objet d'une sélection en deux étapes : sur dossier, puis sur entretiens oral. L'accès sera prononcé par un jury présidé par le responsable de la spécialité.

Spécialisation « M1 Tremplin master gestion »

Public visé : Étudiants ayant validé 180 ECTS dans une filière non gestionnaire

Durée : 1 an (M1 uniquement)

Déroulement : 2 semestres de cours (S1 – S2) ; départ en stage début avril

Rq : S1 commun avec le S1 « Stage long », le S3 « M2 Double compétence »

S2 commun avec le S4 « M2 Double compétence » et « Stage long »

Débouché : Accès en Master 2 dans les autres spécialités de la mention

Pas d'accès possible en M2 Administration des Entreprises

Spécialisation « Stage long »

Public visé : Étudiants ayant validé 180 ECTS dans une filière non gestionnaire

Durée : 2 ans

Déroulement : 1 semestre de cours (S1), 2 semestres de stage (S2 – S3) ; 1 semestre de cours (S4, départ en stage en avril)

Possibilité pour les étudiants de faire un des deux semestres de stage à l'étranger

Rq : S1 commun avec le S1 « M1 Tremplin gestion », le S3 « M2 Double compétence »

S4 commun avec le S4 « M2 Double compétence », le S2 « M1 Tremplin gestion »

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

Spécialisation « M1 Tremplin gestion »

SEMESTRE 1

UE	Discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
1	Comptabilité générale*	20	10			30		CT	3.6		3.6
1	Comptabilité de gestion*	20				20		CT	2.7		2.7
1	Contrôle de gestion	20				20		CT	2.7		2.7
TOTAL UE	Comptabilité contrôle	60	10			70	9	CT	9		9

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

Mutualisé avec la Spécialité MTC (Management du Tourisme et de la Culture)

UE	Discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
2	Marketing* et Etude de marché	32	10			42		CT – CC	2.4	1.2	3.6
2	Gestion de projet	20				20		CC	2.4		2.4
TOTAL UE	Gestion des projets et des marchés	40	10			62	6	CT – CC	4.8	1.2	6

*Mutualisé avec la Spécialité MTC (Management du Tourisme et de la Culture)

UE	Discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
3	Politiques de GRH*	20				20		CT	3		3
3	Management d'équipe, gestion des conflits et conduite du changement	20				20		CC		3	3
TOTAL UE	Gestion des Ressources Humaines	40				40	6	CT – CC	3	3	6

*Mutualisé avec la Spécialité MTC (Management du Tourisme et de la Culture)

UE	Discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
4	Droit du travail*	20				20		CT	2.25		2.25
4	Droit des affaires*	20				20		CT	2.25		2.25
4	Droit fiscal	20				20		CT	2.25		2.25
4	Méthodes quantitatives	20				20		CT	2.25		2.25
TOTAL UE	Droit et méthodes	80				80	9	CT	9		9

*Mutualisé avec la Spécialité MTC (Management du Tourisme et de la Culture)

TOTAL S1	220	20				252	30				
-----------------	------------	-----------	--	--	--	------------	-----------	--	--	--	--

SEMESTRE 2

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
5	Management stratégique	20				20		CT	2.34		2.34
5	Théorie des organisations	20				20		CC	2.33		2.33
5	Économie pour le manager	20				20		CT	2.33		2.33
TOTAL UE	Politique générale	60				60	7	CT – CC	7		7

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
6	Diagnostic financier	20				20		CT	2.5		2.5
6	Politique financière	20				20		CT	2.5		2.5
TOTAL UE	Finance	40				40	5	CT	5		5

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
7	Système d'information	20				20		CT	2.1		2.1
7	Gestion de production	20				20		CC		2.1	2.1
7	Anglais		30			30		CC		1.8	1.8
TOTAL UE	Dimensions transverses	40	30			70	6	CT – CC	2.1	3.9	6

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
8	Stage							CC		9.6	9.6
8	Jeu d'entreprise	15				15		CC		2.4	2.4
TOTAL UE	Professionnalisation					15	12	CC		12	12

TOTAL S2		155	30			185	30	CC-CT			
-----------------	--	------------	-----------	--	--	------------	-----------	--------------	--	--	--

Spécialisation « Stage long »

SEMESTRE 1

UE	Discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
1	Comptabilité générale*	20	10			30		CT	3.6		3.6
1	Comptabilité de gestion*	20				20		CT	2.7		2.7
1	Contrôle de gestion	20				20		CT	2.7		2.7
TOTAL UE	Comptabilité contrôle	60	10			70	9	CT	9		9

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

*Mutualisé avec la Spécialité MTC (Management du Tourisme et de la Culture)

UE	Discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
2	Marketing* et Etude de marché	32	10			42		CT – CC	2.4	1.2	3.6
2	Gestion de projet	20				20		CC	2.4		2.4
TOTAL UE	Gestion des projets et des marchés	40	10			62	6	CT – CC	4.8	1.2	6

*Mutualisé avec la Spécialité MTC (Management du Tourisme et de la Culture)

UE	Discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
3	Politiques de GRH*	20				20		CT	3		3
3	Management d'équipe, gestion des conflits et conduite du changement	20				20		CC		3	3
TOTAL UE	Gestion des Ressources Humaines	40				40	6	CT – CC	3	3	6

*Mutualisé avec la Spécialité MTC (Management du Tourisme et de la Culture)

UE	Discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
4	Droit du travail*	20				20		CT	2.25		2.25
4	Droit des affaires*	20				20		CT	2.25		2.25
4	Droit fiscal	20				20		CT	2.25		2.25
4	Méthodes quantitatives	20				20		CT	2.25		2.25
TOTAL UE	Droit et méthodes	80				80	9	CT	9		9

*Mutualisé avec la Spécialité MTC (Management du Tourisme et de la Culture)

TOTAL S1	220	20				252	30				
-----------------	------------	-----------	--	--	--	------------	-----------	--	--	--	--

SEMESTRE 2

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
5	Mémoire professionnel		10			10		CC		30	30
TOTAL UE	Stage 1		10			10	30	CC		30	30

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

● **Sessions d'examen : précisions**

Dispositions générales

Les modalités du contrôle des connaissances sont celles en vigueur au sein de la mention Sciences du Management. Pour la spécialité Administration des Entreprises, il est possible d'apporter les précisions suivantes :

Lorsqu'une U.E est composée de plusieurs matières, les modalités d'évaluation sont fixées par l'enseignant responsable de la matière et indiquées aux étudiants au plus tard lors de la première séance de cours. Selon les cas, la note finale peut reposer sur une épreuve écrite ou orale dont la nature et la durée sont précisées dans les mêmes conditions. La note finale de la matière peut également intégrer une fraction de contrôle continu. De la même façon, les enseignants ont la faculté de pondérer la note finale de la matière par des travaux de type dossiers, exposés, mini mémoires..., dans une proportion qui sera elle aussi précisée au plus tard lors de la première séance de cours.

Lorsqu'une UE est composée de plusieurs matières, la moyenne de l'UE est déterminée en fonction de la note obtenue dans chaque matière affectée d'un coefficient. La moyenne générale du semestre est déterminée en affectant aux différentes UE du semestre un coefficient correspondant au nombre de crédits ECTS affectés à chaque UE. Le semestre est validé si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. En cas de matière obtenue par validation d'acquis présente dans une UE, le calcul de la moyenne de l'UE se fait en neutralisant la matière validée.

Lorsqu'après compensations semestrielles et annuelles, l'étudiant n'obtient pas la moyenne de 10/20, une deuxième session d'examen est organisée en septembre de chaque année. Dans ce cas, l'étudiant doit repasser obligatoirement à la session de rattrapage toutes les matières où il a obtenu une note inférieure à 10,00 dans les UE non capitalisées pour le semestre non validé. Par ailleurs, la note qui prévaut est celle obtenue à la session de rattrapage (pas de possibilité de conserver la meilleure des 2 notes obtenues à chacune des sessions).

À l'issue du premier semestre, les étudiants qui n'ont pas validé le premier semestre sont autorisés à suivre les enseignements du second semestre, la deuxième session d'examen étant organisée en septembre. Il en va de même pour les étudiants qui n'obtiennent pas la moyenne générale au semestre 3, en deuxième année de master.

Les étudiants issus de la spécialisation « M1 Tremplin Gestion » et du M1 de la spécialisation « Stage long » deviennent titulaires de la Maîtrise Administration des Entreprises. Les mentions Assez-bien, Bien et Très-Bien sont attribuées quand la moyenne générale sur l'année est respectivement égale ou supérieure à 12/20, 14/20 ou 16/20.

À l'issue du M1 de la spécialisation « Stage long », l'étudiant qui a validé les deux semestres avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sur chaque semestre ou après compensation entre les moyennes des deux semestres, est admis en deuxième année « Stage long ». À l'issue de la spécialisation « M1 Tremplin gestion », l'étudiant qui a validé les deux semestres avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sur chaque semestre ou après compensation entre les moyennes des deux semestres, a accès aux M2 des autres spécialités de la mention (selon les conditions d'accès propres à chacune des spécialités de la mention Sciences du Management).

L'étudiant non admis à la suite de la session de rattrapage doit faire, par écrit, une demande de redoublement au responsable de la mention Gestion des Entreprises, dans le délai d'un mois après la délibération du jury. Il appartiendra au jury de se prononcer sur cette demande. Un seul redoublement est autorisé. Dans les cas exceptionnels, le jury peut décider de donner une autorisation de redoublement supplémentaire.

Dispositions relatives aux stages

Les trois spécialisations incluent à la fin du dernier semestre d'enseignement un stage d'une durée minimale de trois mois. Le stage doit consister en une mission opérationnelle ou une mission d'analyse d'un problème de gestion soulevé par une entreprise et en la recherche de solutions. Il doit être une mise en application des enseignements.

Chaque étudiant est suivi par un tuteur enseignant du diplôme avec lequel il définit la thématique traitée dans le rapport de stage. Les étudiants sont informés par le responsable de la spécialité, avant leur départ en stage, des attentes tant en termes de forme que de fonds concernant le rapport de stage. La note de stage est composée de l'évaluation du tuteur enseignant relative au rapport de stage, et de l'évaluation faite par le tuteur entreprise du travail réalisé par l'étudiant pendant son stage.

Dans la spécialisation « Stage long », le stage des semestres 2 et 3 est d'une durée minimale de 10 mois. Une partie de cette période peut être effectuée à l'étranger, dans la limite légale de 6 mois maximum. Le stage doit consister en une mission opérationnelle ou une mission d'analyse d'un problème de gestion soulevé par une entreprise et en la recherche de solutions. Il doit être une mise en application des enseignements.

Chaque étudiant est suivi par un tuteur enseignant du diplôme ou de l'IAE avec lequel il définit la thématique traitée dans le rapport de stage. Les étudiants sont informés par le responsable de la spécialité, avant leur départ en stage, des attentes tant en termes de forme que de fonds concernant le rapport de stage. Pour les étudiants en M2 Double Compétence et en M2 Stage Long, le stage fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury composé de l'enseignant tuteur et dans la mesure du possible du tuteur entreprise. À défaut d'une représentation de l'entreprise lors de la soutenance, un autre membre de l'équipe pédagogique remplace le tuteur entreprise, lequel aura adressé au tuteur enseignant une évaluation du travail accompli par l'étudiant. La note de stage est composée de l'évaluation du tuteur enseignant relative au rapport de stage, de l'évaluation portant sur la soutenance et, s'il n'a pas pu être présent à la soutenance, de l'évaluation faite par le tuteur entreprise. Pour les étudiants en M1 Tremplin Gestion, le stage ne fait pas l'objet d'une soutenance.

Dispositions relatives au mémoire professionnel en groupe (parcours « Stage long »)

Les étudiants de la spécialisation « Stage long » ont un mémoire professionnel à réaliser durant le semestre 2. Il fait l'objet d'un encadrement pédagogique par le tuteur enseignant suivant le stage de l'étudiant. L'étudiant prépare un mémoire sur un thème qu'il propose (ou que son maître de stage universitaire lui propose si l'étudiant ne parvient pas à proposer un thème). Le sujet du mémoire est un sujet de réflexion principalement en rapport avec la discipline de gestion sur laquelle porte le stage (RH, contrôle de gestion, ...). Exemple de sujet : impact des IFRS sur le contrôle de gestion. Ce mémoire professionnel vise à combiner et confronter les connaissances théoriques existant sur le sujet et les expériences concrètes constatées par les étudiants au sein des entreprises dans lesquelles ils sont en stage pendant ce semestre. L'évaluation du mémoire professionnel repose sur un rapport écrit.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

Remarque : Outre la mutualisation des semestres de cours entre les trois spécialisations, 5 cours sont mutualisés avec la spécialité « Management des Activités Touristiques et Culturelles ».